

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2011

L'An deux mil onze le dix sept octobre à 20 H 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Présents : Mmes Mireille RICHARD, Jacqueline GABILLY, Virginie BRIAND, Micheline COBLARD, Danie SAUZE, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Philippe CLEMENT, Jean-Luc LEGARLANTEZECK, Francis VILLAIN, Gilles ROY, Laurent CHAUVET , Samuel AUDURIER.

Mme Micheline COBLARD a été élue secrétaire.

I) VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de budget supplémentaire 2011 élaboré par la Commission des Finances :

Lotissement : la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 42.269,02 €, la section d'investissement à la somme de 39.666,53 €.

Service d'eau : la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 33.392 €, la section d'investissement à 9.000 €.

Commune : la section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 169.219 €, la section d'investissement à 224.742 €.

Mr le Maire propose d'affecter les excédents de fonctionnement de la manière suivante :

Commune : 170.000 € au compte 1068

Service d'eau : 9.000 € au compte 1068.

Il requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci adopte les budgets précités.

II) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST.

Suite à la démission de Mr Carol PREVOST il convient de désigner un délégué pour le remplacer au sein du SECO d'Echiré.

Mr Francis VILLAIN accepte cette tâche.

III) TARIFS TRANSPORTS SCOLAIRES ANNEE 2011-2012.

Mr le Maire informe l'assemblée que le Conseil Général a appliqué cette année une baisse de ses tarifs pour le transport scolaire, à savoir 45 € par enfant contre 48 € en 2010-2011 (la Commune prend à sa charge 16 € par élève).

Mr le Maire propose **de fixer la carte de transport scolaire à 30 € par enfant pour l'année scolaire en cours.**

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

IV) TAXE D'AMENAGEMENT.

Mr le Maire expose à l'assemblée que la taxe d'aménagement va remplacer la taxe locale d'équipement le 1^{er} Mars 2012.

En l'absence de délibération du Conseil Municipal la taxe d'aménagement est instituée de plein droit au taux de 1% (nous sommes actuellement sur une TLE de 3%).

Il précise que les surfaces sur lesquelles s'appliquera la taxe d'aménagement ont été profondément modifiées par rapport à la TLE : les caravanes, les habitations légères de loisirs, les éoliennes, les bassins de piscines, les panneaux photovoltaïques seront désormais soumis à la TA.

Mr le Maire propose **de fixer le taux de cette taxe à 3%.**

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

V) MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES EAUX DU CENTRE OUEST.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier adressé par le Syndicat des Eaux du Centre Ouest qui propose une modification de ses statuts, à savoir :

ARTICLE 7-1 : « Les compétences suivantes ne peuvent pas être reprises par une collectivité au Syndicat pendant **une durée de 3 ans** (contre 12 ans auparavant) à compter de leur transfert effectif à cet établissement :

- . Distribution d'eau potable
- . Assainissement non collectif
- . Assainissement collectif. »

Mr le Maire requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci approuve la modification des statuts précitée.

Par ailleurs, il convient de délibérer sur le **retrait des Communes de St Christophe sur Roc et de Germond Rouvre** du SECO.

Le Conseil autorise lesdites Communes à reprendre leurs compétences distribution, assainissement collectif et non collectif au 1^{er} janvier 2012.

VI) PROJET INSTALLATION CHAUDIERE BOIS AU CENTRE DE LOISIRS.

Mr le Maire informe le Conseil qu'une étude a été réalisée par le Centre Régional des Energies Renouvelables de Villiers en Plaine pour l'installation d'une chaudière automatique à granulés de bois au Centre de Loisirs.

Un condensé de cette étude est remise à chaque Conseiller.

On peut y voir les besoins thermiques ainsi que les consommations d'énergie à ce jour, les investissements à venir (le remplacement de la chaudière est inéluctable), le montant global des dépenses d'exploitation et d'investissement.

En conclusion le bilan est le suivant :

- Les dépenses d'exploitation passeront de 10.057 €/an à 5.911 €/an .
- Les charges d'investissement de 10.108 €/an à 30.837 €/an
- Le coût global (exploitation + investissement) de 160.960 € à 119.502 €
- Le bilan environnemental sera de 3.76 T de CO2/an contre 34.07 T de CO2/an.

L'installation de la chaudière (prestations intellectuelles incluses) est estimée à 80.252 € TTC.

Mr le Maire précise que l'ADEME et le Conseil Général peuvent subventionner une partie des travaux (probablement à hauteur de 80% cumulés).

Il propose d'établir rapidement les demandes de subvention.

Le Conseil Municipal donne son accord.

VII) TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE DES COMMUNES VERS LES EPCI A FISCALITE PROPRE.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée de la circulaire préfectorale relative à la loi du 16.12.2010 qui rend automatique, le 1^{er} décembre 2011, le transfert des pouvoirs de police spéciale des Communes vers les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans les domaines de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers et de l'accueil des gens du voyage.

Le législateur a prévu un dispositif permettant aux Maires de s'opposer audit transfert.

Mr le Maire souhaite **conserver son pouvoir de police** dans les domaines précités.

L'assemblée y est favorable.

VIII) INCIDENCE DES CONGES POUR RAISON DE SANTE SUR LES RTT.

Mr le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a été nécessaire de saisir le Comité Technique Paritaire afin d'être en adéquation avec l'article 115 de la loi de finances du 29.12.2010 relatif à l'incidence des congés pour raison de santé sur les RTT.

Lorsque les agents sont en arrêts maladie la formule suivante doit être appliquée :

(Jours travaillés – Jours Maladie) x Jours RTT année = jours de RTT restant à poser sur l'année

Total des Jours travaillés dans l'année

Le C.T.P a émis un avis favorable à ce mode de calcul le 29 septembre dernier.

Le Conseil Municipal peut donc maintenant prendre sa délibération d'approbation.

IX) QUESTIONS DIVERSES.

- A) **Dossier de consultation des entreprises Lotissement Communal** : ce dossier sera très prochainement adressé aux entreprises. Le délai légal de consultation est de 52 jours mais Mr le Maire propose de le réduire à un mois. Le Conseil y est favorable. Les lots concernés sont : Terrassement-VRD-Assainissement (lot 1) et Paysage et Mobilier urbain (lot 2).
- B) **Ouverture plis Travaux Eglise** : les offres ont été ouvertes par la Commission concernée le 11 Octobre dernier. Un tableau comparatif de ces offres est remis à chacun. Mme NIGUES va procéder à une analyse approfondie de celles-ci. Mr le Maire rencontre le Lycée de l'Atlantique le 20 Octobre, la Sauvegarde de l'Art Français le 28 Octobre et Mr CAZENAVE de la DRAC le 10 Novembre. Il informe l'assemblée que sur les 300.000 € de travaux il souhaiterait réaliser un emprunt à hauteur de 200.00 €. Par ailleurs la Commune va s'inscrire au Concours Européen EUROPA NOSTRA.
- C) **Extension Eclairage public** : des devis ont été sollicités pour équiper certains villages en éclairage public :
- Le Vivier : 4377 € TTC
 - Gript + début Chambron : 11685 € TTC
 - Dilay : 7600 € TTC
 - La Villedé : 20.000 € TTC
 - Guilbeau : 11.000 € TTC.

La séance est levée à 23 H.